

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 30
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 3

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 6 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 31 août, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, MME ISABELLE GODEAS, MME FLORENCE TOULZE, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE, M. DOMINIQUE GIRONNET, M. FREDERIC COMBE, MME NATHALIE GAUVRIT, M. DENIS MOLET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. JACQUES DAHAN, M. GILLES HOURQUET, M. ERWAN DANIEL, MME ISABELLE SEROR, M. NICOLAS COSTES.

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : MME VALERIE QUONIAM-DOUREL (Pouvoir donné à MME NATHALIE GAUVRIT), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIERE), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN),

**Etait absent excusé** :

LAURENT ORTIC a été élu secrétaire de séance

### DÉLIBÉRATION n°2017/92

**Objet : Modification des Règlements Intérieurs des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (A.L.A.E), des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H) et de la Restauration Scolaire.**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'élaboration d'un Règlement Intérieur unique pour les Inscriptions Scolaires, les Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE), les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et la Restauration Scolaire.

Ce Règlement Intérieur, joint en annexe, intègre dans son contenu les modalités spécifiques liées à la mise en place de l'Espace famille et à la facturation des différentes prestations.

#### Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 08/09/2017

Reçu en préfecture le 08/09/2017

Affiché le **08 SEP. 2017**

ID : 031-213105612-20170908-2017\_92-DE

Décide :

**Article 1**

A l'unanimité moins 5 abstentions,

- D'adopter le Règlement Intérieur applicables aux Inscriptions Scolaires, aux ALAE, aux ALSH et à la restauration municipale.

*Pour copie conforme,*

Pour le Maire et par délégation  
Le Premier Adjoint au Maire  
**Yvan NAVARRO**



- Transmis le **08 SEP. 2017**

- Affiché le

**08 SEP. 2017**